

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2024

Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage : 22/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18 dont 3 pouvoirs
Votants : 21

Le cinq avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel - M. DELCROIX Sébastien - Mme DUPIRE Agnès - M. HUVELLE Richard - Mme COCHARD Aurore - M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis - M. COUTO José - Mme LEGER Roselyne - M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie - Mme GILLOT Séverine - Mme VANDY Hélène - M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy - M. DUPONT Jérôme - M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à M. HUVELLE Richard
Mme CAVRIL Isabelle
Mme DECOTTE Valérie

OBJET : Fonds de concours équipement de la CAMVS pour les travaux de l'église

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation de notre église.

Pour l'heure, nous souhaitons effectuer la première tranche soit le renforcement structurel, la réfection des façades, vitraux, ferronneries et peintures intérieures. Les travaux H.T. s'élèvent à 992 063.59 €.

Un marché est en préparation pour sélectionner le maître d'œuvre. Ce dernier devra ensuite lancer le marché de travaux, le suivre et le réceptionner.

Cette tranche permettra de rendre à l'église une étanchéité plus importante et ainsi, de la mettre en sûreté, ainsi que les objets et œuvres qui y sont installés.

Nous avons d'ores et déjà pris contact avec le département pour les aides, leur service de valorisation et protection du patrimoine et la fondation du patrimoine.
Pour ce dernier, le conseil municipal a délibéré le 29 septembre 2023 pour y adhérer.

Après avoir voté l'inscription au budget primitif 2024, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la CAMVS.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de rénovation	992 063.15	ADVB (30 %)	
		DETR (40%)	396 825.26
		CAMVS (7%)	69 444.42
		FONDATION DU PATRIMOINE (3%)	29 761.89
		AUTOFINANCEMENT	198 412.63
TOTAL	992 063.15	TOTAL	992 063.15

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 059-215904673-20240406-2024_07-DE

SLO

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

et avec 21 VOIX POUR

Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès la CAMVS, d'un montant de 69 444.42 €, pour les travaux de rénovation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
 SIGNE LECTURE FAITE
 POUR COPIE CONFORME
 A PONT SUR SAMBRE
 Le 06 Avril 2024
 M. DETRAIT - Maire

